



Commission des Forêts d'Afrique Centrale

*Une dimension régionale pour la conservation
et la gestion durable des écosystèmes forestiers*

Avis de sollicitation à Manifestation d'intérêt n°005/SE/COMIFAC/04/2024 pour le recrutement d'un(e) Consultant (e) pour mener une évaluation des régimes fonciers occupés par les Peuples Autochtones et Communauté Locales (PACL) dans les paysages durables du Programme d'impact du bassin du Congo (PI BC)

Financement: Projet REPALEAC

1. Contexte et justification

Le bassin du Congo est l'une des dernières régions de la planète où de vastes étendues interconnectées de forêt tropicale humide permettent aux processus biologiques de se poursuivre sans être perturbés. Ces forêts constituent le deuxième plus grand bloc contigu de forêt tropicale humide dense au monde après l'Amazonie. Elles représentent plus de quinze pour cent (15%) des forêts tropicales restantes de la planète, soit une superficie estimée à 180 millions d'hectares. Le bassin central du bassin versant du Congo est couvert de divers types de marécages et de forêts inondées. Plus de 10 000 espèces de plantes peuvent être trouvées dans les forêts de basse altitude également plus de 1 000 espèces d'oiseaux, 700 espèces de poissons et plus de 400 espèces de mammifères entre autres. Cette richesse biologique constitue un potentiel inestimable pour le développement socioéconomique de l'Afrique centrale et les Peuples Autochtones et Communautés Locales (PACL) d'Afrique centrale dépendent étroitement de ces ressources biologiques pour leur subsistance.

Ainsi, le Réseau Régional des Populations Locales et Autochtones pour la Gestion Durable des Ecosystèmes Forestiers d'Afrique Centrale (REPALEAC) en partenariat avec d'autres associations est à pied d'œuvre pour défendre les droits des PACLs. Créé en 2003, le REPALEAC représente plus de 200 organisations de Communautés Dépendantes des Forêts (CDF) de huit pays d'Afrique centrale¹. Il sert de plate-forme pour la coordination de huit réseaux nationaux, représente les intérêts des CDF au niveau sous-régional et vise à mettre en évidence le rôle essentiel joué par les CDF dans la gestion durable des forêts.

A travers l'élaboration et l'approbation de son Cadre stratégique 2018-2025 en 2018 pour le développement inclusif des peuples autochtones, dont le rôle est de renforcer le leadership et le contrôle des PACLs sur leur propre développement, le projet régional du Programme d'impact sur les paysages durables du bassin du Congo (PI BC) du FEM-7 d'une durée de 5 ans et exécuté par le PNUE apporte également un appui à la mise en œuvre dudit cadre stratégique à travers une subvention au Projet REPALEAC supervisé par le Secrétariat Exécutif de la COMIFAC.

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet REPALEAC, il est prévu de faire une évaluation des régimes fonciers occupés par les peuples autochtones et communautés locales (PACL) dans les paysages concernés par le PI BC, d'où le besoin de procéder au recrutement d'un (e) consultant (e) pour conduire cette évaluation.

¹ Burundi, Cameroun, Congo, Gabon, République Centrafricaine, République Démocratique du Congo, Tchad et Rwanda



2. Objectifs

L'objectif principal est de faire une évaluation des régimes fonciers occupés par les Peuples Autochtones et Communautés Locales (PACL) dans les paysages concernés par le Programme d'Impacts du bassin du Congo (PI BC).

De la manière spécifique il s'agira de :

- ❖ faire une cartographie sur les zones occupées par les PACL dans les paysages du programme d'impact (Campo Ma'an-Rio Campo, TNS, TRIDOM, Lac Télé-Lac Tumba, MontéAllèn-Mont Christal, etc) ;
- ❖ faire le point sur les lois foncières en liens avec les PACL dans les paysages du programme d'impact (Campo Ma'an-Rio Campo, TNS, TRIDOM, Lac Télé-Lac Tumba, MontéAllèn-Mont Christal, etc),
- ❖ proposer un outil de plaidoyer afin de garantir les droits d'accès à la terre par le PACL.

3. Principaux livrables

Le Consultant devra soumettre les principaux livrables suivants :

- ❖ un rapport de démarrage ;
- ❖ un draft 0 du rapport d'évaluation ;
- ❖ un draft 1 du rapport d'évaluation et une synthèse des leçons apprises
- ❖ Un rapport final d'évaluation après la tenue de l'atelier régional de validation.

4. Modalités de mise en œuvre

Le REPALEAC constitue l'interlocuteur contractuel du Consultant. Le dialogue, la préparation et le suivi de l'exécution de l'étude seront assurés par la Coordination régional du projet REPALEAC, sous la supervision du Secrétaire Exécutif de la COMIFAC.

Toutes les parties prenantes seront associées à ce processus par des consultations participatives qui seront organisées par le consultant.

Un atelier régional de validation sera organisé afin de permettre de développer le plan d'action pour renforcer les capacités des parties prenantes au mécanisme et sa vulgarisation. Cet atelier de validation ainsi que les différentes consultations seront organisés avec l'appui technique de la COMIFAC et REPALEAC.

5. Calendrier et coûts

La prestation durera environ trente (25) jours à compter de la passation de marché. La proposition financière inclura tous les coûts sans n'en excepter aucun. L'atelier de présentation de résultats sera pris en charge par le COMIFAC. Le (la) consultant(e) choisi(e) doit fournir ses propres matériels de travail (ordinateur, imprimante, téléphone,).

6. Qualification du Consultant

Le prestataire doit être ressortissant de l'un des Etats Membres de la COMIFAC et avoir une expérience d'au moins sept (07) en matière d'aménagement du territoire / Planification d'utilisation des terres.

Le prestataire doit avoir un diplôme Bac + 5 ou équivalent en aménagement du territoire, planification d'utilisation des terres, développement communautaire, urbanisme et habitat, tenure foncière, gouvernance foncière, gestion des terroirs, en Gestion des projets, en Anthropologie et en Sciences sociales.

7. COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Les dossiers de candidature devront être composés de :

- ❖ une lettre de soumission de l'offre dûment signée ;
- ❖ une offre technique comprenant :
 - un CV à jour qui devra indiquer clairement les expériences similaires
 - une méthodologie pour la réalisation de cette évaluation;
 - une copie de(s) certificat(s) ou attestation(s) de travail ou une attestation de bonne fin dans une prestation similaire ;
 - une offre financière bien détaillée.

8. Critère d'évaluation

Critères	points
A. Education	15
1. Bac+5 dans le domaine de l'aménagement du territoire, planification d'utilisation des terres, développement communautaire, urbanisme et habitat, tenure foncière, gouvernance foncière, gestion des terroirs, en Gestion des projets, en Anthropologie et en Sciences sociales ou dans un domaine similaire (10 points) <ul style="list-style-type: none"> - Inferieur à Bac + 5 : 0point - Bac + 55 points - Bac + 5 et plus5 points 2. Autres formations/Certificats dans le domaine de l'aménagement (5points)	
B. Expériences Professionnelles (justifs attestation de travail ou certificats)	30
1. Nombre d'année d'expérience professionnelle d'au moins 7 ans en matière d'aménagement du territoire / Planification d'utilisation des terres (15 points) <ul style="list-style-type: none"> - Moins de 7ans..... 10 points - 7 ans et plus 15 points 2. Nombre d'année d'expérience professionnelle dans d'autre domaines similaires (15 points) <ul style="list-style-type: none"> - Moins de 7ans..... 10 points - 7 ans et plus 15 points 	
C. Approche méthodologique et plan de travail	10
1. Orientation de la motivation (2 points) 2. Compréhension de la mission (3 points) 3. Clarté (3 points) 4. Plan de travail (2points)	
D. Expériences pertinentes pour la mission Compétence	35

- 1 mission similaire.....10 points - 2 à 3 missions similaires.... 20 points - 4 missions similaires et plus 35 points	
E. Parfaite connaissance de la langue	6
- Français.....1,5point - Anglais.....1,5 point - Espagnol.....1,5point - Portugais.....1,5point	
F. Connaissances des logiciels (Word, Excel ; power-point, SIG)	4
Total des points	100
Note minimale requise	70

9. Dépôt des candidatures et clôture

Le dossier de candidature doit être envoyé par courrier électronique à l'adresse suivante : recrutement@comifac.org avec copie à comifac@comifac.org au plus tard **le 17 mai 2024 à 15H00**. Les candidats sélectionnés à chaque étape du processus seront contactés aux adresses e-mail et téléphoniques mentionnées dans leurs CV.

10. Avis spécial

Les candidatures féminines sont fortement encouragées à postuler, ainsi que les candidats ressortissants des États membres qui ne sont pas représentés au Secrétariat Exécutif de la COMIFACTels que : **Angola, Burundi, Gabon, Guinée Equatoriale, Rwanda, Sao Tomé et Principe**

Yaoundé, le 23 avril 2024

Le Secrétaire Exécutif



Dr Hervé Martial MAÏDOU